

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/30
Politique de gestion contractuelle

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ont l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1^{er} janvier 2011, et ce, en vertu des récentes modifications législatives en matière d'octroi de contrats municipaux;

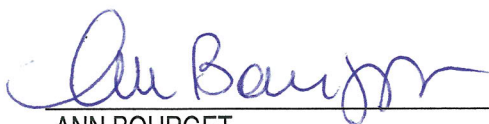
Il est proposé par : **M. Gilbert Vallières, Saint-Vallier**

Et appuyé par : **M. Martin J. Côté, Baie-Johan-Beetz**

DE PRÉPARER un modèle de politique de gestion contractuelle qui pourra servir de base à l'élaboration de telles politiques dans chacune des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/30, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010

Date